



Ce livrable est issu d'un groupe de travail participatif d'entreprises qui s'est réuni entre février et mai 2020.

A la manière d'un annuaire, il permet aux entreprises (RH - Manager) de connaître les différents organismes et dispositifs à même de pouvoir traiter les problématiques sociales rencontrées par leurs salariés. Le but de cet outil est de permettre un meilleur accompagnement social et de savoir vers qui orienter ses collaborateurs en cas de besoin.

Ainsi, ce document classe plusieurs problématiques sociales selon les thématiques suivantes :

- Vie Familiale
- Logement
- Santé
- Handicap
- Droits des étrangers
- Accès aux Droits

Dernière mise à jour : mai 2020

	DOMAINE	DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS					
C O U P L E	constitution	union libre	certificat de vie commune	2 personnes de même sexe ou de sexe différent	Maïre	certaines organismes le sollicitent	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N141">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N141</a>				
		se pacser	Pacte Civil de Solidarité		Maïrie ou Notaire		<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144</a>				
		se marier	Mariage civil		Maïrie		<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N142">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N142</a>				
	séparation	rupture union libre	aucun	personnes vivant en union libre		pas de formalisme mais possible de saisir le JAF pour les enfants	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18766">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18766</a>				
		mettre fin au PACS	dissolution PACS	partenaire de PACS	dépend du lieu d'enregistrement du PACS (Maïrie, Notaire)	en cas de mariage la dissolution est automatique	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1620">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1620</a>				
	décès	veuvage	allocation de veuvage	veuf(ve) de moins de 55 ans	Assurance retraite	le pacsé ou le concubin survivant ne peut y prétendre	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F744">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F744</a>				
pension de reversion			veuf(ve) de plus de 55 ans	Assurance retraite		<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13104">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13104</a>					
E N F A N T S	prestations familles enfance	Prestation d'Accueil Jeune Enfant (PAJE)	prime à la naissance (Pn)	naissance d'un enfant		sous conditions de ressources	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2550">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2550</a>				
		Prestation d'Accueil Jeune Enfant (PAJE)	prime à l'adoption (Pa)	adoption d'un enfant		sous conditions de ressources	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13220">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13220</a>				
		Prestation d'Accueil Jeune Enfant (PAJE)	allocation de base (Ab)	naissance ou adoption			sous conditions de ressources	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13220">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13220</a> <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13430">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13430</a>			
		Prestation d'Accueil Jeune Enfant (PAJE)	Prestation partagée d'Education de l'enfant (PreParE)	enfant gardé par un des ses parents			permet à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12485">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12485</a>			
		A partir du 2ème enfant	allocations familiales	à partir de 2 enfants à charge			le montant dépend des ressources, du nombre d'enfants à charge et de leur âge	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13213">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13213</a>			
			complément familial	à partir de 2 enfants à charge		CAF (régime général) MSA (régime agricole)	selon les revenus montant de base ou montant majoré	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13214">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13214</a>			
		parent qui élève seul un ou plusieurs enfant(s)	allocation soutien familial	plusieurs cas de figures séparation, décès de l'autre parent			dans le cas de la séparation, une démarche judiciaire doit être engagée au-delà de 4 mois de versement	<a href="http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/a-informer-sur-les-aides-solidarite-et-insertion/allocations-de-soutien-familial-sa7facteur181">http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/a-informer-sur-les-aides-solidarite-et-insertion/allocations-de-soutien-familial-sa7facteur181</a>			
		enfant handicapé	allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et complément	enfant de moins de 20 ans en situation de handicap			aide destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant ( <b>cf onglet handicap</b> )	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809</a>			
		enfant gouvernement malade, accidenté ou handicapé	allocation journalière de présence parentale	destiné au parent qui cesse ponctuellement son activité professionnelle pour s'occuper de son enfant			la cessation d'activité doit se faire dans le cadre d'un congé parental. Accessible également au parent demandeur d'emploi indemnisé.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15132">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15132</a>			
		accueil enfants avant scolarité	les différents modes d'accueil	enfant jusqu'à 3 ans âge de la scolarité obligatoire	Service Petite Enfance Maïrie		de 3 à 6 ans, les enfants peuvent, sous certaines conditions, suivre leur scolarité en jardin d'enfants.	<a href="https://mon-enfant.fr/web/questes-modes-d-accueil-de-la-petite-enfance">https://mon-enfant.fr/web/questes-modes-d-accueil-de-la-petite-enfance</a>			
aides financières scolarité	enfant de 6 à 18 ans	allocation rentrée scolaire	enfant scolarisé	CAF (cas général) MSA (régime agricole)		conditions de ressources de la famille prouve de la scolarité pour enfants de 16 à 18 ans	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1878">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1878</a>				
	bourse des Collèges	collégien établissements publics privés et CNED		Service en ligne Scolarité Services de l'Académie pour collèges publics. Formulaire pour collèges privés et CNED	conditions de ressources / autres aides possibles cf 1er lien	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N67">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N67</a> <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F584">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F584</a>					
							bourse de lycée	lycéen établissements publics privés et CNED	Service en ligne Scolarité Services de l'Académie pour collèges publics. Formulaire pour collèges privés et CNED	conditions de ressources / autres aides possibles cf 1er lien	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N67">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N67</a> <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616</a>
transports	carte famille nombreuse	Famille 3 enfants et + de moins de 18 ans		SNCF	une famille recomposée peut bénéficier, sous certaines conditions, de cette carte	<a href="https://www.oui.sncf/services/train/famille/carte-familles-nombreuses">https://www.oui.sncf/services/train/famille/carte-familles-nombreuses</a> <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15292">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15292</a>					
aides vacances loisirs	organismes sociaux	Aides aux vacances famille (VACAF)	Personne ou famille percevant au moins une prestation pour enfant à charge de moins de 20 ans	CAF (cas général) MSA (régime agricole)	pas toutes les CAF et MSA / peut prendre différentes formes (cf CAF Héroult) / conditions de ressources	<a href="https://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/billet-conges-annuels">https://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/billet-conges-annuels</a> <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2328">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2328</a>					
		Accompagnement budgétaire	Toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement	Toute personne qui ne parvient pas à assumer ses dettes personnelles	Point Conseil Budget (PCB) labellisés dans chaque département	Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.	<a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-le-ensauvage/PCB">https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-le-ensauvage/PCB</a> <a href="https://www.mesquestionsargent.fr/intervention-ts-social-et-pcb/point-conseil-budget">https://www.mesquestionsargent.fr/intervention-ts-social-et-pcb/point-conseil-budget</a>				
A I D A N T S	droits/dispositifs soutien	congé de proche aidant	ouvert à tout salarié s'occupant d'un proche handicapé ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une gravité particulière	employeur	Renouvellement compris, le congé de proche aidant ne peut pas dépasser un an. Ce congé n'est pas rémunéré. A partir d'octobre 2020 les bénéficiaires de ce congé perçoivent une allocation journalière proche aidant (AJPA).	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16920">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16920</a>					
		affiliation gratuite à l'assurance vieillesse	personne s'occupant d'un proche	se rapprocher de la CAF ou de la MSA pour demander affiliation gratuite	conditions différentes à remplir selon situation	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2524">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2524</a>					
		solutions de répit : accueil en établissement ou intervention à domicile	personne s'occupant d'un proche	différentes structures locales			<a href="https://www.aideants.fr/fiche-pratique-solutions-de-repit">https://www.aideants.fr/fiche-pratique-solutions-de-repit</a>				
V I O L E N C E S  C O N J U G A L E S	Violences Femmes Info, numéro national	écoute, information et orientation	Toute femme victime de violence conjugale	3919	Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 par exemple qui permet pour sa part, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13048">https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13048</a>					
			Numéro d'urgence destiné à l'origine à toute personne sourde ou mal-entendante	114	Peut être utilisé par toute personne victime ou témoin d'une situation d'urgence. Peut être utilisé par une femme victime de violence conjugale	<a href="https://www.info.urgence114.fr/">https://www.info.urgence114.fr/</a>					
	Lutte contre les violences conjugales	information sur les différents intervenants sur le département de l'Hérault	Toute femme victime de violence conjugale	site département	Répertoriale les différents dispositifs présents dans le département	<a href="http://www.herault.fr/violences-familiales">http://www.herault.fr/violences-familiales</a>					
	Lutte contre les violences conjugales	lieu d'accueil et service d'écoute téléphonique	Toute femme victime de violence conjugale	04 67 58 07 03	Lieu d'accueil géré par le CCAS de Montpellier	<a href="http://www.montpellier.fr/4156-sos-violences-conjugales.htm">http://www.montpellier.fr/4156-sos-violences-conjugales.htm</a>					
	Accompagnement associatif	Prévention et lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes	Toute femme victime de violence conjugale et sexiste	CIDFF de l'Hérault	Approche globale et pluridisciplinaire (juristes, conseillères conjugales et familiales, psychologues...)	<a href="http://herault.cidf.fr/info/">http://herault.cidf.fr/info/</a>					
	Avocats spécialisés	Défense des victimes de violences conjugales	Toute victime de violence conjugale	Avocat et Violences Conjugales	L'association a pour vocation première de défendre, d'informer, d'orienter les victimes de violences conjugales	<a href="https://barreau-montpellier.com/avocat-et-violence-conjugale/">https://barreau-montpellier.com/avocat-et-violence-conjugale/</a>					

DOMAINE	DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS
LOCATAIRE	Aide Personnalisée au Logement (APL)	locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort	CAF (régime général) MSA (régime agricole)	Peuvent également en bénéficier les sous-locataires (désignés ou propriétaires) d'un logement loué intégralement ou partiellement, à la condition d'être âgé de moins de 30 ans ou d'être hébergé chez un accueillant familial, ainsi que les personnes résidant dans un foyer. Les personnes de nationalité étrangère (sauf ressortissants européens) doivent justifier d'un titre de séjour. Le logement doit se trouver en France et répondre à des critères de décence et de surface minimale.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006</a>
	Allocation de Logement à caractère Familial (ALF)	Les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL et qui ont des enfants (nés ou à naître) ou certaines autres personnes à charge ou forment un ménage marié depuis moins de 5 ans		<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13132">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13132</a>	
	Allocation de Logement Social (ALS)	L'allocation de logement à caractère social s'adresse aux locataires qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF		<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1280">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1280</a>	
	Prime de Déménagement	Les personnes ayant 3 enfants à charge (nés ou à naître, bénéficiant de l'APL ou de l'ALF, et ayant déménagé entre le 1er jour du mois civil qui suit la fin du 3ème mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant le 2ème anniversaire du dernier enfant		Demande à faire dans les 6 mois qui suivent le déménagement. Versement sur justificatif des dépenses engagées. Possibilité de bénéficier d'une avance sur demande et présentation d'un devis	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2008">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2008</a>
	FSL : Fond Solidarité Logement	Locataire et sous-locataire, personne hébergée gratuitement, résident de logement-foyer	Depuis 2005, le Département est responsable de la gestion du FSL	Le FSL est destiné à accéder à un logement mais également à s'y maintenir. Possible de le solliciter pour dépenses d'énergie, d'eau... Toutes les ressources du foyer sont prises en compte sauf : l'AAEH, l'ARS, Aide au Logement	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334</a>
	Chèque Energie	Foyers modestes : le revenu fiscal de référence (RFR) annuel de votre ménage doit être inférieur à 10 700 € par unité de consommation (UC)	Agence de Service et de Paiement (ASP)	Aucune démarche à faire. L'administration fiscale se charge de constituer un fichier déterminant la liste des personnes qui remplissent les conditions d'attribution. Ce fichier est ensuite transmis à l'Agence de services et de paiement (ASP) qui adresse ensuite le chèque énergie aux personnes concernées. Vérification de l'éligibilité et réclamations sur le site <a href="http://www.chaqueenergie.gouv.fr">www.chaqueenergie.gouv.fr</a>	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3367">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3367</a>
	Garantie Visale	Locataire entre 18 et 30 ans quelle que soit sa situation professionnelle. De plus de 30 ans, salarié d'une entreprise du secteur privé ou agricole (ou titulaire d'une promesse d'embauche). Tout public éligible au bail mobilité. Ménages logés par un organisme d'intermédiation locative	Groupe Action Logement	La garantie Visale couvre les loyers et charges impayés de la résidence principale du locataire dans la limite d'un loyer (charges comprises) de 1 500 € à Paris et de 1 300 € sur le reste du territoire (métropole et Dom), dans la limite de 36 mensualités impayées. Ce dispositif dispense le locataire d'apporter toute autre caution à son bailleur. Pour les locataires de plus de 30 ans la demande de garantie visale doit intervenir jusqu'à 6 mois après la prise de fonction (hors CDI) ou la mutation.	<a href="https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires">https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires</a>
	LOCA PASS	Cette aide au logement est ouverte aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole quel que soit leur âge		permet de verser immédiatement le dépôt de garantie et de le rembourser petit à petit sans payer d'intérêts sur une durée maximale de 25 mos. Montant maximum de 1200 €	<a href="https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass">https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass</a>
	Prêt à l'Amélioration de l'Habitat	Locataire d'une résidence principale en France et bénéficiaire d'une prestation familiale	CAF	Sert à financer des travaux de rénovation, d'amélioration, ou d'isolation thermique. Le montant du prêt peut couvrir jusqu'à 80 % des dépenses prévues, dans la limite de 1 067,14 euros. Son taux d'intérêt est de 1 %. Il est remboursable par fractions égales en 36 mensualités maximum	<a href="http://www.caf.fr/alocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides-logement-et-cadre-de-vie/le-pre-a-l-amelioration-de-l-habitat_pah">http://www.caf.fr/alocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides-logement-et-cadre-de-vie/le-pre-a-l-amelioration-de-l-habitat_pah</a>
Logement Social	Personnes répondant aux critères d'attribution d'une habitation à loyer modéré (HLM)	Bailleurs sociaux	La demande peut être faite en ligne ou au guichet	<a href="https://www.demande-logement-social.gouv.fr/">https://www.demande-logement-social.gouv.fr/</a> <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869</a>	
PROPRIETAIRE	FSL : Fond Solidarité Logement	Propriétaire occupant	CAF	Les aides du Fil peuvent également concerner les propriétaires en difficulté, selon les départements. Elles prennent la forme de prêt, de subvention ou de cautionnement des emprunts. De manière générale, le montant dépend de l'importance de la dette et de la solvabilité des familles	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334</a>
	Aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)	Propriétaire qui loue ou occupe son logement	ANAH	Subvention accordée pour la réalisation de Conditions concernant la situation du propriétaire (notamment ressources), son logement ainsi que les travaux. Engagements à respecter pour bénéficier de la subvention	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1328">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1328</a> <a href="https://www.anah.fr/">https://www.anah.fr/</a>
	L'éco-PTZ (Prêt à Taux Zéro)	Tout propriétaire d'un logement utilisé comme résidence principale et achevé depuis plus de deux ans, sans condition de ressources, pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique.	Etablissement bancaire	Les travaux doivent impérativement être réalisés par une entreprise bénéficiant d'un signe de qualité Reconnu garant de l'environnement (RGE).	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905</a>
	Prêt à l'Amélioration de l'Habitat	Locataire d'une résidence principale en France et bénéficiaire d'une prestation familiale	CAF	Sert à financer des travaux de rénovation, d'amélioration, ou d'isolation thermique. Le montant du prêt peut couvrir jusqu'à 80 % des dépenses prévues, dans la limite de 1 067,14 euros. Son taux d'intérêt est de 1 %. Il est remboursable par fractions égales en 36 mensualités maximum	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1616">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1616</a>
	Solibaïl	propriétaire souhaitant louer son bien à une association pour y loger une famille aux revenus modestes, par l'intermédiaire d'un contrat de location sécurisé par l'État	Associations agréées d'intermédiation locative	Solibaïl est un contrat de location par lequel le propriétaire loue son logement à une association conventionnée par la préfecture pour une durée de trois ans minimum. C'est donc l'association qui est locataire. C'est elle qui assure le paiement des loyers et des charges, l'entretien courant et la remise en état du logement (hors vétusté normale et conformément à l'état des lieux d'entrée).	<a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/louer-solibaïl-avec-solibaïl">https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/louer-solibaïl-avec-solibaïl</a>

DOMAINE	DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS
SECURITE SOCIALE	Protection Universelle Maladie (PUMA)	Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière	CPAM (cas général) MSA (régime agricole)	les salariés (et assimilés) n'ont plus à justifier d'une activité minimale, seul l'exercice d'une activité professionnelle est pris en compte ;	<a href="https://www.ameli.fr/herault/assure/droits-demarches/principes/protection-universelle-maladie#ext_210">https://www.ameli.fr/herault/assure/droits-demarches/principes/protection-universelle-maladie#ext_210</a> <a href="https://www.msa.fr/ty/protection-universelle-maladie">https://www.msa.fr/ty/protection-universelle-maladie</a>
	Complémentaire Santé solidaire (CSS)	Toute personne qui bénéficie de la prise en charge de ses frais de santé en raison de son activité professionnelle ou de sa résidence stable et régulière en France	CPAM (cas général) MSA (régime agricole)	Depuis le 1er novembre 2019, la CSS remplace la CMU-C et l'ACS. Les salariés peuvent être concernés par l'ACS sous conditions de ressources variable selon la composition du foyer	<a href="https://www.ameli.fr/herault/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante">https://www.ameli.fr/herault/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante</a> <a href="https://www.msa.fr/ty/complementaire-sante-solidaire">https://www.msa.fr/ty/complementaire-sante-solidaire</a>
	Rattachement d'un enfant en qualité d'ayant droit	Enfant mineur	CPAM (cas général) MSA (régime agricole)	Le majeur disposant avant le 1er janvier 2016 de la qualité d'ayant droit continue à bénéficier de la prise en charge de ses frais de santé à ce titre. Il peut également demander son affiliation en qu'assuré.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16620">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16620</a>
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	Service de soutien psychologique par téléphone	Toute personne ressentant le besoin de parler	Croix Rouge	7 jours sur 7, de 8h à 20h au <b>0 800 858 858 numéro gratuit</b> appels sont totalement anonymes et confidentiels.	<a href="https://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Ecoute-acces-aux-droits/Croix-Rouge-Ecoute-service-de-soutien-psychologique-par-telephone">https://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Ecoute-acces-aux-droits/Croix-Rouge-Ecoute-service-de-soutien-psychologique-par-telephone</a>
	Dispositif d'accueil, et d'accompagnement pour les adolescents du département.	Jeunes de 11 à 21 ans (25 ans sur Béziers)	Maison des adolescents MDA 34	propose également un accompagnement pour les parents : soutien à la parentalité	<a href="http://parents.mds34.org/">http://parents.mds34.org/</a>
	Permanence d'écoute et de soutien psychologique	Parents	Allo Parents 34	ALLO PARENTS est une association Loi 1901 créée sous l'impulsion de parents et de psychologues en 2011. En 2014 création d'une service réservé aux jeunes	<a href="http://www.alloparents-montpellier.com/">http://www.alloparents-montpellier.com/</a>
		Jeunes de 11 à 29 ans	Allo Jeunes 34		<a href="https://www.allojeunes34.com/">https://www.allojeunes34.com/</a>
Plateforme d'écoute à la charge de l'employeur	Salariés	plusieurs plateformes existent	voir avec son entreprise si ce service est proposé		
ADDICTION	Information nationale	Toute forme d'addictions	Ministère des Solidarités et de la Santé	ce site donne des informations ainsi que des numéros de téléphone dédiés à l'aide et au soutien	<a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/">https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/</a>
	Information locale	Toute forme d'addictions	Réseau 34 Addictologie	Réseau professionnel mais informations utiles sur dispositifs d'accompagnement des personnes confrontées à l'addiction et aux familles	<a href="http://xn--rseau34addictologie-bzb.fr/">http://xn--rseau34addictologie-bzb.fr/</a>
	Prise en charge médicale	Personnes confrontées à une addiction avec ou sans substance	Centre Hospitalier	Selon le CH concerne un ou plusieurs types d'addiction	<a href="https://www.chu-montpellier.fr/fr/offre-de-soins/services/addictologie-266">https://www.chu-montpellier.fr/fr/offre-de-soins/services/addictologie-266</a> <a href="https://www.chu-beziers.fr/services/unite-daddictologie">https://www.chu-beziers.fr/services/unite-daddictologie</a>
	Prise en charge à la fois médicale, psychologique, sociale et éducative	Personnes confrontées à une addiction avec ou sans substance	AMT Arc en Ciel (Centre Montpellier/Permanences Sète, Lunel)	Association Loi 1901. Prise en charge gratuite. La confidentialité et l'anonymat sont respectés. Soutien aux familles	<a href="https://amtarcenciel.fr/">https://amtarcenciel.fr/</a>
	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	Personnes confrontées à une addiction avec ou sans substance	Episode	Episode est une structure associative qui a pour objectif de questionner et d'apporter des réponses concrètes aux problèmes des addictions et du mal-être des jeunes sur Béziers et le grand Biterrois.	<a href="http://www.episode34.com/">http://www.episode34.com/</a>
	Associations entraide	Personnes confrontées à un problème d'alcool	Alcooliques Anonymes	Associations dont les membres se réunissent dans le but de devenir abstinents et de le rester. Principe d'anonymat et de gratuité des réunions.	<a href="https://www.alcooliques-anonymes.fr/">https://www.alcooliques-anonymes.fr/</a>
Personnes confrontées à un problème de drogue		Narcotiques Anonymes	<a href="https://www.narcotiques-anonymes.org/">https://www.narcotiques-anonymes.org/</a>		

DOMAINE	DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS		
EMPLOI	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	Toute personne âgée de plus de 16 ans dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites du fait de la dégradation d'au moins une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique.	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	La RQTH permet l'accès à un ensemble de mesures pour favoriser l'insertion professionnelle. Elle est attribuée pour une durée de 1 à 10 ans renouvelable, et dans certains cas, peut être attribuée à vie. La personne bénéficiaire de la RQTH n'est pas tenu d'en informer son employeur.	<a href="https://www.mdpsh34.fr/insertion/soluh/De-reconnaissance-de-la-qualite-de-travailleur-handicape-rqth.html">https://www.mdpsh34.fr/insertion/soluh/De-reconnaissance-de-la-qualite-de-travailleur-handicape-rqth.html</a>	<a href="https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/rqth">https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/rqth</a>	
	Travail en Milieu ordinaire	Toute personne reconnue travailleur handicapé	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	Important de le mentionner car certains salariés pensent que la RQTH ne leur permet pas de continuer à travailler en milieu ordinaire. Orientation par la CDAPH.	<a href="https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/article/emploi-et-handicap-travail-en-milieu-ordinaire">https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/article/emploi-et-handicap-travail-en-milieu-ordinaire</a>		
	Emploi Accompagné	Toute personne reconnue travailleur handicapé	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	Mis en œuvre en complément d'une orientation, le dispositif d'emploi accompagné a pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder et de se maintenir dans l'emploi par la sécurisation de leur parcours professionnel en milieu ordinaire de travail.	<a href="https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/emploi-accompagne">https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/emploi-accompagne</a>		
	Contrat de rééducation professionnelle	Toute personne reconnue travailleur handicapé qui, à la suite d'une maladie invalidante, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, a perdu la possibilité d'exercer son emploi. Ce contrat doit avoir été fait par le médecin du travail.	Directement auprès de la CPAM (cas général) ou la MSA (régime agricole), soit par l'intermédiaire de la Médecine du Travail	Le contrat de rééducation professionnelle doit permettre à la personne en situation de handicap de se réaccoutumer à son ancienne profession ou d'être reclassée sur un nouveau métier dans son entreprise d'origine ou dans une autre entreprise.	<a href="https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/handicap-et-travail/article/handicap-contrat-de-reeducation-professionnelle">https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/handicap-et-travail/article/handicap-contrat-de-reeducation-professionnelle</a>		
	Travail en Entreprise Adaptée	Toute personne reconnue travailleur handicapé orientée par la CDAPH. Le recrutement se fait soit directement, soit par le biais de Pôle emploi, ou Cap emploi	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du travail, qui a la spécificité d'employer au moins 5% de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production. Elle doit être agréée.	<a href="https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/article/emploi-et-handicap-les-entreprises-adaptees-ea">https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/article/emploi-et-handicap-les-entreprises-adaptees-ea</a> <a href="https://www.unsa.fr/quest-ce-que-une-entreprise-adaptee">https://www.unsa.fr/quest-ce-que-une-entreprise-adaptee</a>		
	Travail en établissement et service d'aide par le travail (ESAT)	Toute personne en situation de handicap dont les capacités de travail ne lui permettent de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	La personne accueillie en ESAT n'a pas le statut de salarié soumis au Code du travail, ne bénéficie pas d'un contrat de travail et ne peut faire l'objet d'un licenciement. Toutefois, elle doit signer avec l'ESAT un contrat de soutien et d'aide par le travail. Ce contrat est conclu pour un an et renouvelable par tacite reconduction.	<a href="https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/handicap-et-travail/article/esat-et-etablissements-de-services-d-aide-par-le-travail">https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/handicap-et-travail/article/esat-et-etablissements-de-services-d-aide-par-le-travail</a>		
DISPOSITIFS ET PRESTATIONS	Enfants (jusqu'à 20 ans)	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)	Tout enfant, résidant en France, ayant au moins 80 % de taux d'incapacité ou entre 50 et 80 % et bénéficiaire d'une orientation vers un service ou un établissement médico-social.	Demande auprès de la MDPH - Prestation versée par la CAF (régime général) ou la MSA (régime agricole)	Le bénéfice de l'AEEH est exclu dans le cas où l'enfant séjourne en internat et que les frais de séjour sont intégralement pris en compte par l'assurance maladie, l'État ou l'aide sociale, ou s'il est hospitalisé plus de 2 mois (sauf décision de la CDAPH). Pas de conditions de ressources sauf si, à partir de 16 ans, l'enfant perçoit des revenus professionnels supérieurs à 55 % du Smic mensuel brut. Peut être cumulée avec LNE des 3 aides suivantes : complément AEEH, PCH, AIPP	<a href="https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/prestations/article/allocation-d-education-de-l-enfant-handicape-aeeh">https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/prestations/article/allocation-d-education-de-l-enfant-handicape-aeeh</a>	<a href="http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/6-informer-sur-les-aides/pe98e-enfance/allocation-d-education-de-l-enfant-handicape-aeeh">http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/6-informer-sur-les-aides/pe98e-enfance/allocation-d-education-de-l-enfant-handicape-aeeh</a>
		Complément d'AEEH	Tout bénéficiaire de l'AEEH		Pour bénéficier de ce complément les parents doivent être conduits à diminuer leur activité professionnelle ou avoir recours à l'aide d'une tierce personne rémunérée, et justifier des frais liés au handicap de leur enfant. Le montant du complément dépend de la catégorie dans laquelle l'enfant handicapé a été classé par la CDAPH. Majoration pour le parent isolé. Cumul impossible avec l'Allocation journalière de présence parentale		
		Prestation de compensation du handicap (PCH)	Toute personne dont le droit au complément AEEH est reconnu	Demande auprès de la MDPH - Prestation versée par le Département	La prestation de compensation est destinée à couvrir les surcoûts de toute nature liés au handicap dans la vie quotidienne. La personne assumant la charge d'un enfant handicapé peut choisir de bénéficier de cette prestation au lieu du complément de l'AEEH. Le cumul de ces 2 aides n'est toutefois pas possible.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202</a>	
		Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)	destiné au parent qui cesse ponctuellement son activité professionnelle pour s'occuper de son enfant.	CAF (cas général) MSA (régime agricole)	la cessation d'activité doit se faire dans le cadre d'un congé parental. Accessible également au parent demandeur d'emploi indemnisé.	<a href="https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/prestations/article/allocation-d-education-de-l-enfant-handicape-aeeh">https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/prestations/article/allocation-d-education-de-l-enfant-handicape-aeeh</a>	
		Carte Mobilisation Inclusion (CMI)	Cette carte concerne aussi les enfants en situation de handicap	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	La carte mobilité inclusion (CMI) a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle est accordée sous conditions et permet de bénéficier de certains droits notamment dans les transports.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049</a>	
		Projet Personnel de Scolarisation (PPS)	Enfants et jeunes adultes rencontrant des difficultés d'apprentissage au cours de leur scolarité	s'élabore en lien avec l'équipe éducative, les parents et l'équipe pluridisciplinaire de la Maison des Personnes Handicapées.	Il permet une évaluation des compétences, des besoins et des mesures appropriées pour que l'enfant puisse suivre un parcours de formation adapté.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33865">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33865</a>	<a href="http://www.mdpsh34.fr/prestations/enfants/projet-personnel-de-scolarisation.html">http://www.mdpsh34.fr/prestations/enfants/projet-personnel-de-scolarisation.html</a>
		affiliation gratuite à l'assurance vieillesse	Parent qui assume la charge d'un enfant handicapé dont l'incapacité permanente est reconnue au moins égale à 80% par la CDAPH non admis en internat et qui a moins de 20 ans.	se rapprocher de la CAF ou de la MSA pour demander affiliation gratuite	conditions différentes à remplir selon situation	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2574">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2574</a>	
		Allocations aux Adultes Handicapés (AAH)	En général, toute personne adulte en situation de handicap présentant une incapacité permanente d'au moins 80 %	Demande auprès de la MDPH - Prestation versée par la CAF (régime général) ou la MSA (régime agricole)	A partir de 20 ans. Possible sous certaines conditions à partir de 16 ans. Si le taux est compris entre 50 et 79 %, le handicap doit entraîner une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi, reconnue par la CDAPH.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12422">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12422</a>	<a href="http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/6-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/allocation-aux-adultes-handicapes-aaah">http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/6-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/allocation-aux-adultes-handicapes-aaah</a>
		Majoration pour la Vie Autonome (MVA)	Toute personne qui perçoit l'AAH avec un taux d'incapacité de 80 % et qui dispose d'un logement indépendant	CAF (cas général) MSA (régime agricole)	La MVA n'a pas à être demandée. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) l'attribue automatiquement et en même temps que l'AAH dès lors que les conditions sont remplies.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12903">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12903</a>	
	Prestation de compensation du handicap (PCH)	Tout adulte en situation de handicap de moins de 60 ans et ayant une certaine perte d'autonomie	Demande auprès de la MDPH - Prestation versée par le Département	La PCH est attribuée sans condition de ressources, même si le montant de l'aide varie en fonction de vos ressources. Malgré limite d'âge, elle peut être au-delà de 60 ans (et sans limite d'âge) si la personne remplit déjà les conditions d'attribution avant 60 ans ou si elle continue à travailler.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202</a>		
	Carte Mobilisation Inclusion (CMI)	Toute personne en situation de handicap avec un taux d'incapacité de 80 %	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	Elle remplacera progressivement les cartes de priorité, d'invalidité et de stationnements. D'autres catégories de personnes sont concernées : invalides de 3ème catégorie, et groupe 1 ou 2 de la grille Agir (bénéficiaires ou demandeurs de l'APA)	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049</a>		

DOMAINE	DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS
ENTREE EN FRANCE	Attestation d'accueil	Toute personne de nationalité étrangère (sauf ressortissant européen, andoran ou monégasque) souhaitant séjourner moins de 3 mois en France, dans le cadre d'une visite privée ou familiale	Mairie du lieu d'hébergement prévu	L'attestation d'accueil est un formulaire rempli et signé par la personne qui se propose d'héberger un étranger pendant son séjour en France	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2191">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2191</a>
	Visa court séjour	Toute personne de nationalité étrangère qui vient en France (ou un autre pays schengen pour un séjour d'une durée maximale de 3 mois)	Autorités consulaires françaises du pays de résidence	Généralement délivré pour des voyages de tourisme, des visites familiales ou des voyages d'affaires. Il peut également permettre d'exercer une activité rémunérée dont la durée n'excède pas 90 jours après avoir demandé une autorisation de travail	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16146">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16146</a>
	Visa long séjour	Toute personne de nationalité étrangère (sauf citoyen européen, andoran, monégasque, de Saint-Martin, du Saint-Siège/Vatican), qui vient en France pour un séjour de 4 mois à 1 an maximum	Autorités consulaires françaises du pays de résidence	délivré le plus souvent pour les études, le travail ou des raisons familiales. Plusieurs types de visas de long séjour existent en fonction du motif du séjour, de sa durée et de l'intention de demander un titre de séjour pour s'installer durablement en France.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16162">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16162</a>
CARTES DE SEJOUR	Carte de séjour "vie privée et familiale"	Toute personne de nationalité étrangère ayant des attaches familiales en France	Préfecture de l'Hérault	Demande soumise à conditions. Régime différent pour les ressortissants algériens. La carte de séjour est facultative pour les ressortissants de l'UE. Cette carte de séjour autorise à séjourner et à travailler en France	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209</a>
	Carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire"	Toute personne de nationalité étrangère qui vient en France pour travailler comme salarié et qui ne peut obtenir de titre de séjour vie privée, vie familiale	Préfecture	Demande soumise à conditions. Régimes différents pour les ressortissants algériens et européens.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15898">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15898</a>
	Carte de séjour "passeport talent"	Personnes de nationalité étrangères (sauf ressortissants algériens et européens) correspondant à certaines catégories, notamment les personnes hautement qualifiées, ou qui souhaitent créer une entreprise ou investir en France	Autorités consulaires françaises si la personne vit à l'étranger. Préfecture si elle réside déjà en France	Carte de séjour pluriannuelle valable 4 ans maximum et renouvelable	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16922">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16922</a>
	Carte de séjour "travailleur saisonnier"	Toute personne de nationalité étrangère qui vient en France pour des travaux saisonniers ne dépassant pas une durée cumulée de 6 mois par an	Préfecture du lieu du premier séjour en France	Séjour en France autorisé seulement pendant la ou les périodes fixées par la carte. Engagement de maintenir le domicile habituel à l'étranger. Carte de séjour pluriannuelle valable 3 ans maximum et renouvelable.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21516">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21516</a>
	Carte de séjour "salarié détaché ICT"	Toute personne de nationalité étrangère (sauf ressortissants algériens et européens) qui vient en France en tant que cadre ou expert pour une mission dans une entreprise du groupe qui l'emploie	Autorités consulaires françaises si la personne vit à l'étranger. Préfecture si elle réside déjà en France	La carte est valable 3 ans maximum. Si la durée de séjour est de plus de 3 mois et d'1 an maximum, un visa de long séjour valant titre de séjour (VL-TS) mention salarié détaché ICT suffit.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33952">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33952</a>
	Carte de séjour "visiteur"	Toute personne de nationalité étrangère qui souhaite séjourner en France plus de 3 mois en tant qu'inactif.	Préfecture	Cette carte vous est délivrée sous conditions de ressources si vous vous engagez à ne pas travailler en France. Les ressortissants algériens peuvent solliciter un certificat de résidence d'1 an visiteur.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3202">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3202</a>
	Carte de séjour "retraité"	Toute personne de nationalité étrangère (sauf ressortissants algériens et européens) étant à la retraite	Autorités consulaires françaises si la personne vit à l'étranger. Préfecture si elle réside déjà en France	Demande soumise à conditions. Permet d'entrer à tout moment en France pour des séjours d'une durée maximum d'1 an sans avoir à demander de visa.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2710">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2710</a>
CARTES DE RESIDENT	Carte de résident	Toute personne de nationalité étrangère (sauf ressortissants algériens ou européens) invoquant notamment des attaches familiales en France, des services rendus à la France ou la protection qui lui a été accordée.	Préfecture	Carte de 10 ans qui peut être remise sous certaines conditions, en 1er titre de séjour ou à l'issue d'une carte de séjour temporaire ou pluriannuelle. Les citoyens algériens peuvent demander un certificat de résidence de 10 ans	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2208">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2208</a>
	Carte de résident longue durée UE	Toute personne de nationalité étrangère (sauf ressortissants algériens et européens) qui réside de façon légale et ininterrompue depuis au moins 5 ans en France ou qui est titulaire d'une Carte Bleue européenne	Préfecture	D'autres conditions doivent être remplies (ressources, assurance maladie, intégration). Cette carte autorise à séjourner dans d'autres pays de l'Union européenne (UE). Elle est valable 10 ans et renouvelable.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17359">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17359</a>
	Carte de résident permanent	Toute personne de nationalité étrangère ayant une carte de résident ou une carte de résident de longue durée - UE de 10 ans arrivant à expiration.	Préfecture	Cette carte, délivrée sous certaines conditions, ouvre un droit au séjour inconditionnel et permanent en France (sauf menace à l'ordre public). Elle est proposée systématiquement si la personne a déjà été titulaire de 2 cartes de résident consécutives ou si elle plus de 60 ans	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11201">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11201</a>
INSTALLATION EN FRANCE DE LA FAMILLE	Regroupement familial (cas général)	Toute personne de nationalité étrangère (sauf ressortissants algériens et européens) résidant en France depuis au moins 18 mois en France avec une carte de séjour d'au moins 1 an, une carte de résident de 10 ans.	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) pour le dépôt et la vérification du dossier. La décision est toutefois prise par le préfet	Outre le séjour régulier la demande de regroupement est soumise à d'autres conditions tenant tant à la personne vivant en France (ressources, logement) qu'à la famille qui, notamment, doit normalement résider à l'étranger.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166</a>
	Regroupement familial (famille d'un citoyen algérien)	Toute personne de nationalité algérienne titulaire d'un certificat de résidence d'une durée de validité d'au moins 1 an, et présent en France depuis au moins 1 an		Si la personne qui vit en France dispose d'un certificat de résidence d'1 an mention "scientifique", sa famille peut la rejoindre sans passer par la procédure de regroupement familial à condition que son entrée sur le territoire français ait été régulière. Pour les autres citoyens algériens qui vivent en France, mêmes conditions pour le demandeur et sa famille que pour le cas général (durée séjour toutefois moins long) que pour le cas général.	

	Installation de la famille d'un citoyen européen	Toute personne de l'EEE ou Suisse disposant d'un droit de séjour en France en tant que travailleur, inactif ou étudiant	Préfecture (intervention de l'OFII dans certains cas)	Il ne s'agit pas d'un droit automatique. Les formalités varient selon la nationalité des membres de la famille (européenne ou non). Conditions de durée de vie commune pour PACS et union libre. Autre cas envisagés (personne gravement malade, personne à charge)	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2651">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2651</a>
<b>MINEUR DE NATIONALITE ETRANGERE</b>	Document de Circulation pour Etranger Mineur (DCEM)	Tout mineur étranger résidant en France	Préfecture	Le DCEM permet au mineur (différents profils concernés) , après un voyage à l'étranger, de revenir en France ou aux frontières extérieures de l'espace Schengen sans avoir besoin de visa. Il justifie de la régularité de son séjour en France.	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2718">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2718</a>

DOMAINE	DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS	
ACCES AU DROIT	Accès au droit : information et orientation, Facilitation administrative et numérique, Mise en relation avec les organismes partenaires	Tous les usagers	France Services et Maison de Service au Public (MSAP)	Face Hérault (Service de Médiation Sociale) bénéficie du label MSAP	<a href="https://www.maisondeservicesaupublic.fr/">https://www.maisondeservicesaupublic.fr/</a> <a href="https://annuaire-service-public.fr/navigation/occitanie/herault/msap">https://annuaire-service-public.fr/navigation/occitanie/herault/msap</a>	
	Information juridique, orientation vers le service compétent ou un spécialiste du droit, Permanences de professionnels	Tous les usagers	Maison de la Justice et du Droit	Dans le département de l'Hérault il y a cinq Maisons de Justice et du Droit. Il existe, par ailleurs, des points d'accès au droit	<a href="http://www.cdad-herault.justice.fr/actualites/les-lieux-de-la-justice-et-du-droit/">http://www.cdad-herault.justice.fr/actualites/les-lieux-de-la-justice-et-du-droit/</a>	
	Aide Juridictionnelle	Justiciable qui dispose de faibles ressources	Bureau d'Aide Juridictionnelle	Outre les conditions de ressources, la demande peut être refusée si l'action en justice est irrecevable ou dénuée de fondement. Possible de choisir un avocat s'il accepte l'AJ	<a href="https://www.justice.fr/simulateurs/ai-de-juridictionnelle">https://www.justice.fr/simulateurs/ai-de-juridictionnelle</a> <a href="https://www.justice.fr/simulateurs/ai-de-juridictionnelle">https://www.justice.fr/simulateurs/ai-de-juridictionnelle</a>	
	Association d'aide aux victimes	Toute victime d'une infraction	France Victime 34	Information et accompagnement juridique, Soutien psychologique	<a href="https://francevictimes34.fr">https://francevictimes34.fr</a>	
ACTION SOCIALE COLLECTIVITES PUBLIQUES	Département	Solidarité	Enfance et Famille, Séniors, Logement, Handicap, Insertion	Conseil Départemental	Pour l'Hérault, 33 sites sont désormais opérationnels pour les services des Maisons départementales des solidarités (MDS) et 9 sites pour les services de la Maison départementale de l'autonomie (MDA).	<a href="http://www.herault.fr/solidarite">http://www.herault.fr/solidarite</a>
		Aides	Restauration Scolaire	Conseil Départemental	Programme destiné à aider les familles ayant de faibles revenus à payer les frais de restauration scolaire. Aide attribuée sous conditions de ressources	<a href="http://www.herault.fr/aide-la-restauration-scolaire">http://www.herault.fr/aide-la-restauration-scolaire</a>
	Commune	Solidarité	Action générale de prévention et de développement social	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	Etablissement public, dont la compétence territoriale s'exerce sur une ou plusieurs communes. Les missions d'aide sociale peuvent différer selon les communes	<a href="https://www.unccas.org/les-ccas-et-ccas-xrvgcl-8zbtu">https://www.unccas.org/les-ccas-et-ccas-xrvgcl-8zbtu</a>
AIDE ALIMENTAIRE	Banque Alimentaire	Lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire	Banque Alimentaire de l'Hérault	Les Banques Alimentaires sont de plus en plus sollicitées et voient le profil de leurs bénéficiaires évoluer.	<a href="https://baherault.com/">https://baherault.com/</a>	
	Secours Populaire Français (SPF)	L'aide alimentaire est proposée dans le cadre de "libres-services" ou sous la forme de paniers de produits alimentaires.	Secours Populaire de l'Hérault	Les personnes aidées sont invitées à verser une contribution financière symbolique, le SPF intervient dans d'autres domaines : aide vestimentaire, accès et maintien dans le logement, accès aux soins, insertion socioprofessionnelle, accès à la culture et plus généralement accès aux droits pour tous.	<a href="https://www.secourspopulaire.fr/34/secours-populaire">https://www.secourspopulaire.fr/34/secours-populaire</a>	
	Restos du Cœur	Créés à l'origine pour l'aide alimentaire	Restos du Cœur de l'Hérault	Conditions de ressources. Les Restos du Cœur ont élargi leurs activités à d'autres domaines de lutte contre l'exclusion	<a href="https://www.restosducoeur34.fr/">https://www.restosducoeur34.fr/</a>	



Nos remerciements vont à Mme. Anne-Emmanuelle ROUSSEAU, Directrice Juridique et Responsabilité Sociétale chez BRL, administratrice de FACE Hérault et animatrice du groupe de travail "Accompagnement Social des salariés".

Des remerciements également à Mme. Emmanuelle PERRIN, Responsable RSE/QVT à la CARSAT et à Mme. Claire BASTARD BRIANT, Chargée de Développement Activités Sociales chez Ag2r La Mondiale pour avoir co-animé des sessions de travail, ainsi qu'à toutes les entreprises qui ont participé à ces groupes de travail :

CPAM Hérault - A.B.C-CONCEPT - AG2R LA MONDIALE - Akté services - APIJE - Asfodel - Abscisses - BRL - CAF de l'Hérault - CANDLEBIT - CARSAT - CCAS Agde - PCB - COPENTÉAM - Finances et Pédagogie - Florian Mantione - Institut Génération G.H.O. - Harmonie Mutuelle - Mission Locale des Jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole - PIL'EMPLOI - RH Partners - RWS - Swisslife - TRAVESSET - Une pause s'impose - Vestas France

Un remerciement particulier aux contributeurs qui ont transmis des contenus pour le travail du groupe de travail.

**Comité de rédaction** : Fabien ANDRE - Corinne BOUZERAND - Caroline CAZI - Olivier FAY - Nora MAHDI - Léna RIZZOLI

Avec le soutien de

